

N° 32 - Décembre 2020



Le mot du maire

J'ai le plaisir de vous présenter le traditionnel bulletin LANGOGNE INFOS. Il m'a semblé important de revenir à travers ces quelques lignes sur les événements marquants de cette année 2020.

Dans un contexte exceptionnel, les nouveaux membres du conseil municipal ont été élus le 15 mars dernier et n'ont été installés que le 25 mai, du fait de la crise sanitaire. Depuis, tous sont mobilisés ; les commissions de travail ont été mises en place, les représentants de la collectivité dans les structures extérieures ont été désignés. Durant cette période, nous avons toutes et tous essayé de reprendre le cours normal de notre existence, malgré des contraintes fortes. Ainsi, bon nombre de manifestations ont dû être adaptées, voire annulées. Il n'en demeure pas moins que beaucoup de commerçants, associations, ont contribué à ensoleiller la saison estivale, en proposant des animations sur les terrasses, organisant des repas conviviaux, des soirées à thèmes... Je les remercie sincèrement. La fête votive s'est tenue à minima, conformément aux directives préfectorales.

Le 12 juin dernier, un épisode cévenol violent a frappé notre territoire, mobilisant près de 50 sapeurs-pompiers intervenant aux 4 coins de notre commune ainsi que les personnels municipaux ; il est important de leur rendre hommage. Les dégâts, estimés à près de 250 000 €, ont fait l'objet de demandes de financement au titre des catastrophes naturelles.

Tous ces événements n'empêcheront pas la collectivité de mener à bien les projets structurants pour notre

commune ; j'en veux pour exemple l'abattoir, la requalification de l'ancien lycée. Ces deux dossiers, portés par la commune et la communauté de communes, ont remporté un large soutien des élus de notre territoire, conscients de l'importance qu'ils revêtent. D'autres sujets viendront étoffer ce mandat : environnement, démocratie participative, etc... Le début d'année 2021 sera aussi l'occasion d'organiser le recensement de la population de notre commune ; je vous remercie d'ores et déjà pour votre participation.

À l'heure où j'écris, nous sommes touchés de plein fouet par la pandémie, contraignant nos populations à un nouveau confinement. Les consignes sanitaires évoluent vite, entraînant des difficultés économiques et sociales pour notre territoire. Nombre de commerces, entreprises, sont impactés. Nous restons mobilisés. Je reste persuadé que, tous ensemble, nous parviendrons à passer ces moments difficiles.

Plus que jamais, nous devons soutenir nos commerçants, artisans, associations. Différons nos achats quand cela est possible, privilégions notre commerce local. Évitions la tentation des grandes plateformes d'achat en ligne : nombre de commerces locaux sont présents sur le web et proposent eux aussi de la vente en ligne, de la vente à emporter...

Plus que jamais, nous devons appliquer les gestes barrières et les mesures d'hygiène. Plus que jamais, faisons preuve de solidarité auprès des plus fragiles.

Nous sommes tous acteurs de notre santé ; protégeons-nous et protégeons les autres.

Je terminerai en formulant pour 2021 des vœux simples, des vœux de joie, de petits bonheurs du quotidien. Sourions à la vie, et tout ira bien.

Marc OZIOL Maire de Langogne

*Monsieur le Maire et le Conseil Municipal
vous souhaitent de bonnes fêtes
et vous adressent tous leurs meilleurs vœux.*

Un nouveau Directeur des services pour notre commune



Le nouveau directeur général des services est au travail à la mairie, depuis le 1^{er} août. **Thibaud CHAILLOU**, ce

jeune trentenaire, originaire des Sables-d'Olonne, exerçait auparavant les mêmes fonctions dans la commune de Bouin en Vendée.

«Je vais exercer les mêmes missions que lors de ma précédente affectation, même si tout est multiplié par deux, car Langogne est une ville rayonnante sur tout un bassin de vie. Je dois écouter, conseiller, organiser, arbitrer les conflits, de manière à ce que le travail et le service rendu aux Langonaises et Langonais soient le meilleur et le plus efficace possible.

Je suis à l'interface entre les élus et l'ensemble des personnels dans le fonctionnement quotidien de la municipalité. La collecte des informations et le temps de la réflexion permettent d'optimiser l'organisation interne pour une amélioration constante du service rendu au plus près des besoins. J'ai aussi un rôle sur les grands dossiers, dans l'élaboration du budget et dans l'arbitrage des choix».

Requalification de l'ancien Lycée

La Communauté de Communes du Haut Allier porte ce projet de réhabilitation tant espéré qui va permettre de dynamiser le cœur de Ville de Langogne. Le permis de construire a été obtenu le 26 septembre 2020. Après expiration des délais de recours, la procédure d'appel d'offres va être engagée début janvier 2021 avec l'objectif d'engager la phase de démolition, dont le désamiantage, au printemps prochain. Il est prévu d'interrompre les travaux, sur le mois de juillet et août, pour le maintien du stationnement.

Le programme d'investissement s'élève à 5 153 417 € dont 1 078 997 € pour démolir et aménager l'espace public pour le compte de la commune de Langogne.

Le programme bâti réalisé par la CCHA comprend la Médiathèque, l'Office de Tourisme, un espace pépinière commerciale – Ateliers partagés, les locaux du Centre Médico Psychologique et 7 appartements type F2 et F3.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles a accordé une subvention exceptionnelle (920 325 €) au taux de 50% pour la médiathèque qui pourra, de ce fait, être financée au taux maximum possible. La Médiathèque



couplée avec un auditorium prendra le relais de l'actuelle bibliothèque et offrira l'accessibilité à tous les médias. Elle sera une « tête de réseau » pour drainer son action sur l'ensemble des Communes de la CCHA avec des moyens de diffusion en cours de définition (navettes, ...)

L'Office de Tourisme trouvera une visibilité accrue de par son positionnement sur le boulevard de Gaulle. L'espace pépinière – Ateliers partagés pourra accueillir des porteurs de projets d'entreprise.

La CCHA s'est également positionnée sur le nouveau plan de relance pour mobiliser des financements complémentaires sur cette opération porteuse en termes d'attractivité et d'emploi sur notre territoire.



Le point sur l'abattoir

La modernisation de l'abattoir se concrétise avec le remplacement en mars 2021 de « l'épileuse », outil indispensable pour le traitement des porcs.

D'un coût de 325 000 €, elle est subventionnée à 80 % par la Région et le Département, le reliquat restant à la charge de la Régie Municipale. Le reste des travaux immobiliers et la réfection des locaux sont pour l'instant suspendus au changement de gouvernance, l'actuelle régie municipale devant laisser la place à un partenariat public-privé adapté aux nouvelles méthodes de gestion.

Soutenons nos commerçants et nos artisans



Elus - Représentants des Chambres Consulaires et Association des Commerçants - Manager Centre Bourg - Directeur des services CCHA

A fin de faire face à l'épidémie du « Coronavirus COVID-19 » et ses conséquences sur l'économie, le gouvernement ainsi que d'autres acteurs : Région, Département, ..., ont annoncé un certain nombre de mesures visant à aider les entreprises.

Depuis le début de la crise sanitaire, tous les acteurs locaux se sont mobilisés pour accompagner les acteurs économiques impactés par la crise sanitaire.

LES DÉCISIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT ALLIER :

18 mai 2020 : la CCHA s'est associée à la création du Fonds L'OCCAL au niveau de la Région « Occitanie » en faveur du tourisme, du commerce et de l'artisanat de proximité. Les aides sont destinées au financement des mesures et investissements nécessaires à la reprise d'activité ainsi qu'à des dispositifs d'avance de trésorerie.

16 juillet 2020 : la CCHA a décidé d'accorder un dégrèvement exceptionnel de CFE au profit des petites et moyennes entreprises de secteurs particulièrement affectés par la crise sanitaire (Covid 19). Ce dégrèvement concerne 18 établissements sur le territoire de la CCHA pour un dégrèvement total de 15 119 € (dont 50 % à la charge de l'Etat et 50 % à la charge de la CCHA).

26 novembre 2020 : avec le Département, les Communautés de Communes et les Chambres Consulaires, la Communauté de Communes du Haut Allier s'associe à l'opération « *Entreprises 48 solidaires* » mise en œuvre à l'échelle du département de la Lozère. La CCHA prévoit de participer financièrement, à hauteur de 1 €/habitant (soit une enveloppe de 5 444 €) pour la constitution de bons d'achat utilisables à court terme dans les entreprises de Lozère. Sont exclus les achats de tabac, de produits pétroliers et dérivés ainsi que certaines grandes surfaces. Les chèques-cadeaux seront attribués sous forme de « Fédébon » gérés par la Fédération des Unions de Commerçants de Lozère.

LES DÉCISIONS DE LA COMMUNE DE LANGOGNE :

18 juin 2020 : Le conseil municipal se prononce pour une exonération totale des droits d'occupation du domaine public pour les commerces, terrasses, bars, cafés, restaurants. Et pour une exonération de Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour les campings, gîtes, hôtels, bars, cafés, restaurants.

La commune a autorisé, lorsque cela était possible, l'extension des terrasses des bars et restaurants du 15 juin au 15 septembre.

Une motion de soutien au commerce local a été prise lors de la séance du 24 novembre ; elle demande des mesures rapides pour la réouverture des commerces, dans le respect des règles sanitaires, en concertation avec les élus locaux.

SCIC LAC48.COOP

Suite aux annonces du confinement, la SCIC LAC48.COOP s'est mise au service des commerçants et artisans du bassin de vie de Langogne en proposant une offre exceptionnelle. Les professionnels qui le souhaitent peuvent vendre leurs produits gratuitement sur la boutique en ligne de langogneetvous.com.

La SCIC a également multiplié les horaires d'ouverture du drive et ajouté de nombreux horaires de *Click and Collect* sur langogneetvous.com pour soutenir et favoriser au maximum le commerce local.

Drive les mardis, jeudis et samedis matins de 10h30 à 12h30. *Click and Collect* directement chez le vendeur.

La boutique en ligne rassemble déjà plus de 20 commerçants et 200 produits locaux variés.



***“En privilégiant les achats de produits locaux,
permettons à nos commerçants et artisans
de maintenir leurs activités.”***

Retour sur la Journée Nationale du Commerce de Proximité

L'association des commerçants et artisans E.Langogne, avec le concours de l'Office de Tourisme de Langogne-Haut-Allier, a organisé la Journée Nationale du Commerce de Proximité le samedi 10 octobre.



Deux animations étaient proposées : tourner la roue et retrouver les titres des films. Des tickets ont été distribués aux clients des commerces et artisans participants. Ils donnaient accès à un tour de roue, placée à l'Office de

Tourisme et ce sont plus de 250 lots offerts par les commerçants et artisans langonnais qui ont été distribués au cours de cette journée.

Pour retrouver les titres des films, des émojis étaient affichés sur les vitrines des participants. Ces dessins décrivaient des films, dont il fallait deviner le titre. Chaque vitrine avait un titre de film différent. De nombreux bulletins-réponse ont été retournés et le tirage au sort désigna le gagnant qui s'est vu remettre un bon d'achat à valoir uniquement chez les commerces et artisans participants. ■

Les dossiers de subventions

Les dossiers de subventions pour les associations sont disponibles en Mairie et sur le site de la Commune : www.langogne.com

Ils doivent être retournés, en mairie, au plus tard le 31 janvier 2021. Attention, les dossiers incomplets et ceux retournés après le 31 janvier ne seront pas étudiés par la commission.

Du nouveau pour E.Langogne

Lors de sa dernière assemblée générale, l'association des commerçants et artisans de Langogne E.Langogne a renouvelé l'ensemble de son bureau. Le nouveau président est Olivier GONZALEZ (Lozère Conduite), il sera secondé par Anne BRESSON-COUDEYRE (Anne Coiff') au poste de vice-présidente, Élodie BORD (Boutique HESTIA) assurera le secrétariat et Cyril RICHARD (Restaurant le Gévaudan) la trésorerie. Pour 2021, E.Langogne aura à cœur de dynamiser nos commerces et notre ville. L'association est joignable via sa page Facebook et son adresse mail :

e.langogne@gmail.com

Distribution « Masque enfant »

Dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19 et l'obligation de porter un masque pour les élèves dès 6 ans, la commune de Langogne, au travers de son CCAS, a décidé de doter chaque élève du CP au CM2 de deux masques lavables.

Du côté du CCAS

En raison de la crise sanitaire et après échanges au sein du Conseil d'Administration, il a été décidé d'annuler le traditionnel repas des aînés.

Colis de Noël Ville : ils seront distribués par les membres du CCAS mi-décembre 2020. Les bénéficiaires sont les personnes de plus de 80 ans inscrites sur la liste électorale. Les personnes correspondant à ces critères qui n'auraient pas reçu le courrier sont priées de se faire connaître en Mairie le plus rapidement possible.

Les colis de Noël Hôpital seront distribués mi-janvier.

Gardons le contact : dès le premier confinement le CCAS a pris contact avec les personnes âgées, les personnes isolées. Dans le cadre de ce deuxième confinement nous continuons à prendre de vos nouvelles, à répondre à vos interrogations et vous apporter notre aide. Ce dispositif perdure toute l'année. Les personnes qui le souhaitent ou leurs proches sont invités à s'inscrire sur le REGISTRE COMMUNAL des personnes vulnérables auprès du CCAS.

Contacts - téléphone : 04 66 69 10 33

Mail : ccas@mairie-langogne.fr ■

Incivilités dans la ville

Force est de constater que de mauvaises habitudes ont été prises par certains citoyens, que ce soit en matière de stationnement ou de propreté de l'espace public (déjections canines, mégots, masques, encombrants, etc...).

Les conséquences de tels actes sont nombreuses : outre l'aspect peu engageant de certains secteurs de la commune, de la difficulté de circulation des piétons, les agents municipaux s'activent pour faire place nette, et ne peuvent de fait s'atteler à des tâches au moins aussi importantes. Il est primordial que chacun réagisse pour le bien-être de tous, afin de conserver un cadre de vie agréable. Si la situation venait à perdurer, des sanctions seront appliquées et les contrevenants se voir infliger une amende de 5^e catégorie.





C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous faire recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentielle, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

LE RECENSEMENT SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

Plus de 60% des personnes recensées ont répondu en ligne en 2020.
Pour en savoir plus, vous pouvez vous adresser à votre mairie
ou vous rendre sur www.le-recensement-et-moi.fr

Le recensement de la population est gratuit,
ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.



LE RECENSEMENT SE DÉROULE DANS VOTRE COMMUNE DU 21 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2021

SE FAIRE RECENSER EST UN GESTE CIVIQUE, SIMPLE ET UTILE À TOUS

www.le-recensement-et-moi.fr

Les marchés

Pour faire face à l'épidémie de COVID-19, en application des différentes restrictions gouvernementales, la commune de Langogne a dû adapter progressivement ses marchés :

MARCHÉ FORAIN : port du masque, distanciation des bancs, sens de circulation, chalandis alimentaires exclusivement (en période de confinement)...

MARCHÉ AUX VEAUX : port du masque, ventes en extérieur... L'enjeu principal étant, dans le respect des mesures sanitaires, de soutenir les différents acteurs économiques qui gravitent autour des marchés de Langogne : commerçants et artisans ambulants, producteurs locaux, agriculteurs, négociants en bestiaux...

Notre groupe dérange... Nos questions dérangeant... Nos interventions dérangeant... Et pourtant face à l'immobilisme et l'absence d'anticipation de la majorité, notre force de proposition semble plus que jamais nécessaire.

Après 6 mois, le bilan du mandat se résume pour seule décision importante de la municipalité, la mise en place d'un RÈGLEMENT INTERIEUR qui a pour but essentiel de supprimer les questions diverses et de n'avoir plus que des questions écrites ; une volonté de museler les débats qui transforme ce lieu de discussion démocratique langonnais qu'est le conseil municipal en chambre d'enregistrement des décisions du Maire.

Rejetant avec véhémence cette tentative de nous bâillonner, nous allons continuer ce pourquoi vous nous avez élu, alerter et proposer pour que l'ensemble du mandat ne soit pas à l'image des 6 premiers mois, une absence totale de décision majeure sur les grands dossiers de la commune tel la Zone d'Activité. LANGOGNE en a besoin, et aucun règlement intérieur ne nous empêchera de PROPOSER !

Liste d'Alternance Langogne Dynamique

LES FOIRES EN 2021

- 2 janvier - 30 janvier - 20 mars (Foire concours)
- 1^{er} mai - 5 juin - 4 septembre - 16 octobre
- 13 novembre - 11 décembre.

Un nouveau gestionnaire pour le service de l'eau



Suite à l'appel d'offre pour la Délégation de Services Publics de l'Eau, la commune a confié à la SAUR la gestion des services d'eau potable et d'assainissement, depuis le 1^{er} juillet 2020. Voté le 10 juin, le nouveau contrat de délégation de service public accorde à la Saur la gestion des services d'eau potable et d'assainissement des 1 900 abonnés de la commune de Langogne. Les abonnés recevront prochainement tous les documents d'information relatifs à leur nouveau contrat (règlement de service, modalités de mise en place du prélèvement automatique...) et une nouvelle relève des compteurs sera effectuée fin 2020.

INFORMATIONS ET CONTACTS :

Service clients

du lundi au vendredi,
de 8h à 18h :
04 63 36 10 00

Service urgence dépannage

**7J/7, 24h/24 :
04 63 36 10 09**

Permanence clientèle lundi, mardi et vendredi, de 7h30 à 8h30 et de 13h30 à 14h, dans les locaux de la SAUR au 9 Boulevard des Capucins.

Réchauffement climatique, pénurie des énergies, Langogne à son rôle à jouer et la priorité sera bien de trouver des solutions aux débordements de l'Allier et du Langouyrou. Prévoir des circuits courts pour l'alimentation, le bois pour le chauffage. Avant tout solidarité, initiative, entraide, soutien à nos aînés. Que cette vision pleine d'espoir soit un sujet de discussion pour les prochaines fêtes que je vous souhaite heureuses. Pour plus de détails : www.agirpoulangogne.fr

Liste Agir pour Langogne

Animations de fin d'année

► JUSQU'AU 22 DÉCEMBRE ◀

• Ma lettre au Père Noël



Tous les enfants sont invités à venir déposer leur jolie lettre au Père Noël.
Boîte aux lettres devant l'Office de Tourisme.

► DU 1^{ER} AU 26 DÉCEMBRE ◀

• Tombola La Vitrine de Noël



Vitrine Boulevard de Gaulle.

Une vitrine décorée et remplie de lots, offerts par vos commerçants, sera à gagner.
1 seul gagnant - Tickets en vente chez les commerçants participants.

Le tirage au sort aura lieu le 26 décembre.

• Le Livret de Noël

Livret de jeux gratuit pour les enfants à faire en famille ! Avec les bulletins de participation aux jeux « Trouvez l'erreur » ; « La plus belle vitrine de Noël ». Livret à retirer dans les commerces et à l'Office de Tourisme.



À l'heure où nous imprimons, nous ne connaissons pas les dernières directives concernant les contraintes sanitaires. Nous vous présentons ce programme en espérant que l'ensemble des manifestations proposées pourront se tenir.

• Trouvez l'erreur



Des objets insolites seront cachés dans les vitrines des commerçants. Le bulletin de participation sera à déposer dans l'urne à l'Office de Tourisme.
Le tirage au sort aura lieu le 26 décembre.

• La plus belle vitrine

Concours de la plus belle vitrine de Noël de Langogne. Le bulletin de participation sera à déposer dans l'urne à l'Office de Tourisme.
Le tirage au sort aura lieu le 26 décembre.

Animations proposées par E. Langogne, en partenariat avec l'Office de tourisme.

► VENDREDI 18 DÉCEMBRE À 20H30 ◀

Salle polyvalente

**Louise Combier
et Ben Herbert Larue**
Concert

► SAMEDI 19 DÉCEMBRE À 16H00 ◀

Salle polyvalente

• **Panique dans la forêt**
Conte musical.

Tout public, dès 5 ans.
Offert par le CCAS en partenariat avec la Mairie de Langogne et les Fadarelles.

► DIMANCHE 20 DÉCEMBRE DE 14H00 À 18H00 ◀

Salle polyvalente

• **Festiv' Mômes de Noël**
Proposé par Les Fadarelles.

► DIMANCHE 20 DÉCEMBRE ◀
Parking GONY Meubles

• **Micro Marché de Noël**
Stands de nourriture festive (escargots, foie gras, huîtres, saumon fumé...)
Proposé par E. Langogne.